



SNCL INFOS n° 12 du 09/03/09 au 22/03/09

Mutations 2009

En réaction contre les dispositions prises par le Ministère pour écarter les syndicats des opérations de suivi du mouvement et porter atteinte au paritarisme, les organisations unanimes appellent les personnels à signer et à faire signer la pétition nationale mise en ligne à l'adresse www.mutations2009.org, dont vous trouverez le texte ci-après :



Mutations 2009 Le paritarisme contre l'arbitraire



« Les organisations syndicales unanimes appellent tous les personnels à ne pas s'en laisser conter. Sous couvert d'information, le ministère mène une offensive de grande envergure contre les droits des personnels et le paritarisme qui les garantit. »

Le droit de chacun à muter et à obtenir une affectation la plus conforme à ses vœux dans le respect des règles communes est très menacé.

Ce qui est en cause aujourd'hui est l'existence de règles transparentes, connues de tous, applicables à tous et la capacité pour les élus du personnel de s'assurer de leur respect. Le ministre tente d'y substituer une gestion opaque, « à la tête du client », qui ne peut que conduire à de graves injustices.

Communiquant des « résultats » anticipés et non vérifiés par les commissions paritaires, et alors même que les élus n'en ont pas eu connaissance, le ministère veut instaurer tant pour le mouvement inter académique que pour le mouvement intra académique des mutations sans contrôle et arbitraires.

Cette logique conduit le ministre et nombre de recteurs à refuser de mettre à disposition des élus des personnels les documents permettant de déceler les erreurs, empêchant de les corriger et d'améliorer le mouvement dans l'intérêt de tous les demandeurs de mutation.

Les personnels refusent cette remise en cause de leurs droits, de la transparence et de l'égalité de traitement dans les opérations de mutation.

Les personnels soussignés exigent du ministre des décisions rapides qui rétablissent le contrôle paritaire. Elles doivent garantir la possibilité pour leurs représentants d'effectuer leur travail d'élus du personnel afin d'assurer le respect de règles applicables à tous au niveau national et dans toutes les académies. Cela implique en particulier de fournir aux élus des documents identiques à ceux des années précédentes. »

Mutations 2009 : calendrier prévisionnel

Les opérations concernant le mouvement inter devraient se dérouler selon le calendrier ci-après :



Mardi 10 mars à 14h30 : EPS / Chefs de travaux.

Mercredi 11 mars à 9h30 : STI / Arts appliqués / Technologie.

Mercredi 11 mars à 14h : Économie gestion / SES / Arts plastiques / Éducation musicale.

Jeudi 12 mars à 9h 30 : Sciences physiques / SVT.

Jeudi 12 mars à 10h : PEGC.

Jeudi 12 mars à 14h : Mathématiques.

Vendredi 13 mars à 9h30 : Histoire Géographie / Langues régionales / Langues à faible diffusion.

Lundi 16 mars à 10h : Lettres modernes.

Lundi 16 mars à 14h : Lettres classiques / Philosophie / Documentation.

Mardi 17 mars à 9h30 : Anglais / CPE.

Mardi 17 mars à 14 h : Italien / Allemand / Espagnol.

Mercredi 18 mars à 10h30 : COP / T.A. DCIO.

Mercredi 18 mars et vendredi 20 mars (journée) : PLP.



Mouvement PEGC

Le corps des PEGC, en octobre 2008, compte en activité 9220 agents.

Seulement 30 collègues – 0,32% - demandent une mutation inter académique et au final, **seulement 40% obtiennent leur mutation.**

Le taux de satisfaction de ce mouvement 2009 est inacceptable.

Les représentants des PEGC (SNCL-FAEN), réunis en groupe de travail le 12 mars 2009, déplorent que l'ostracisme de certaines académies (plus particulièrement Mayotte, La Réunion, Paris ...) à l'égard des PEGC dans le cadre du mouvement inter académique entrave gravement leur droit à mutation.

Ils demandent au Ministère de prendre toutes les mesures nécessaires afin que ces collègues puissent poursuivre leur carrière là où ils le désirent.

La mobilité est un droit, même pour un corps en extinction.

Médiateurs de la réussite scolaire

Le ministre annonçait le 22 janvier le recrutement de 5 000 "médiateurs de la réussite scolaire" ou plutôt de lutte contre l'absentéisme.

Le SNCL a pris position estimant que cette mesure à visée sociale destinée à lutter contre l'augmentation massive prévue du chômage ne permettrait pas d'atteindre l'objectif fixé.

Le SNCL affirme, de la façon la plus claire qui soit, que le système éducatif a besoin de véritables professionnels, bien formés, en nombre suffisant et non de personnels précaires, recrutés à la hâte et sous rémunérés, n'ayant que leur seule bonne volonté pour affronter des situations difficiles. (Voir articles dans le bulletin national de février 2009 page 21 et de mars 2009 page 16).

L'Association Nationale des Conseillers Principaux d'Éducation a mis en ligne sur son site www.ancpe.fr une pétition, dont vous trouverez le texte ci-dessous, et a envoyé une lettre ouverte au Ministre.

Le SNCL s'associe pleinement à la démarche de l'ANCPE et appelle les personnels à signer cette pétition.

Pétition nationale

« *Nous, conseillers principaux d'éducation, exprimons notre surprise à l'annonce par M. le Ministre de l'Éducation du recrutement dans les établissements de 5 000 médiateurs chargés de la lutte contre l'absentéisme.*



Nous pensons que l'absentéisme ne constitue que la partie visible des difficultés de tous ordres que connaissent beaucoup d'élèves - difficultés d'apprentissage, incompréhension du sens de l'école, difficultés d'ordre familial ou social, problèmes de développement personnel - et que des solutions ne peuvent être trouvées que par une prise en charge professionnelle.

Des emplois précaires, occupés par des personnels non qualifiés, ne peuvent en aucun cas répondre à cette exigence.

Nous nous prononçons contre le recrutement de «médiateurs précaires» et pour une réaffirmation forte de l'importance de la fonction éducative dans les établissements, qui passe par le recrutement de personnels qualifiés et la réouverture de postes de CPE au concours. »

Appel de l'intersyndicale nationale de l'enseignement professionnel



Suite aux mauvaises réformes engagées par le ministre de l'Éducation nationale, l'intersyndicale de l'enseignement professionnel appelle les personnels à **participer massivement à la grève et aux manifestations qui auront lieu dans toute la France le jeudi 19 mars 2009**, pour exiger le retrait de ces réformes.

« *Depuis plusieurs mois les personnels de l'enseignement professionnel se mobilisent contre les réformes engagées par le ministre Xavier Darcos.*

Les personnels n'acceptent pas les conditions dans lesquelles se prépare la rentrée 2009 avec des grilles horaires annualisées sans référence hebdomadaire ni de seuil de dédoublement, des DHG qui se traduisent dans de très nombreux endroits par des suppressions de postes, l'aggravation des conditions de travail des personnels et d'accueil pour les élèves.

Ils n'acceptent pas que cette réforme aboutisse à la suppression de milliers d'emplois dans les deux années à venir (rentrées 2010 et 2011) par disparition de la formation professionnelle en 4 ans.

Les personnels n'acceptent pas que cette réforme, imposée à marche forcée pour la rentrée 2009, se traduise pour les élèves de 3ème de collège et leur famille, par une grande inquiétude et beaucoup d'incertitude dans les choix d'orientation vers la voie professionnelle .

En convergence avec les personnels du premier degré, des lycées et collèges, comme des IUFM et de l'Université, ils refusent une politique qui est marquée par les suppressions massives de postes dans toute l'Éducation, par une logique d'éclatement du caractère national de l'Éducation et de mise en concurrence des établissements (attaque contre la maternelle, les RASED, réformes du lycée pour la voie professionnelle, pour la voie générale, suppressions des IUFM, remise en cause du statut des enseignants chercheurs, du paritarisme).

Avec l'ensemble des salariés , ils ont participé massivement à la journée de grève du 29 janvier pour obtenir l'arrêt des suppressions de postes dans l'Éducation nationale et pour obtenir des mesures permettant le développement de l'emploi, des salaires revalorisés, une amélioration des conditions de travail dans le public et le privé.

*C'est pourquoi l'intersyndicale SNCL-FAEN, CGT EDUC'ACTION, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SUD EDUCATION appelle les personnels à **participer massivement à la grève unitaire interprofessionnelle du 19 mars et aux manifestations qui auront lieu dans toute la France**, pour exiger du ministre le retrait de la réforme supprimant les sections BEP et généralisant le baccalauréat professionnel en 3 ans.*



Maintien des sections BEP

Non à la généralisation des bac pro 3 ans

Non aux suppressions de postes

TOUS EN GREVE LE JEUDI 19 MARS! »